

Formation de Guide-Composteur



Définition (selon le Comité Jean Pain, concepteur du principe) :

Un **guide-composteur** est un habitant bénévole apte, à l'échelle de son voisinage (voisins de rue ou d'immeuble, quartier, hameau ...), à accompagner les ménages souhaitant pratiquer le compostage domestique et/ou la réduction de ses déchets organiques de cuisine et/ou de jardin par d'autres techniques naturelles. Il a suivi une formation de **3 jours minimum à 4 jours** (25 à 35 heures) sur ces sujets et peut être amené à participer à un travail en réseau animé par un maître composteur ou un agent communal ou intercommunal spécialisé; à participer à des événements organisés par sa commune ou son intercommunale sur le compostage domestique, la réduction des déchets organiques ou la gestion naturelle des jardins. Il peut aussi suivre cette formation pour lui-même uniquement.

Public :

Tout public, ayant déjà ou non pratiqué le compostage, ayant ou non un jardin, et souhaitant acquérir les bases indispensables et le savoir-faire afin de pouvoir les partager avec son entourage.

Objectifs :

- Connaître les enjeux de la bonne gestion de la matière organique (notamment ce qu'on appelle couramment les déchets organiques)
- Maîtriser les principes fondamentaux du compostage et de la gestion écologique des espaces verts privés et publics et des jardins
- Connaître les différents modes de compostage (individuel, collectif, en établissement), et les conditions de leur mise en œuvre
- S'initier aux techniques d'animation et de communication

Contenu :

- Formation théorique en salle à Londerzeel par des formateurs expérimentés
- Formation pratique sur le site de démonstration et le jardin de l'association
- Alternance entre théorie et pratique sur le terrain
- Visite de sites à proximité ou à Bruxelles
- Bibliographie et matériel didactique

Formation de Guide-Composteur en 2022

Jour 1 : Gestion domestique des biodéchets (module GC11)***

Présentation du Comité Jean Pain et des participants - Définition et analyse de la gestion domestique des déchets de jardin et de cuisine – Les bases du compostage et ses 3 règles d'or – Présentation de différentes techniques de compostage et exercices pratiques – Intérêt et usage du compost – Avantages et inconvénients de différents types de matériels (composteurs).

Visite du chantier de démonstration et des jardins et observations.

Jour 2 : Lombricompostage (module GC24)*

Le rôle du vers de terre dans la nature (film « Les intestins de la terre ») - Les enjeux du compostage d'intérieur (quelles solutions en appartement ?) – Principes de fonctionnement et de mise en place - Le lombricompostage collectif - Présentation de différentes techniques, mise en pratique et comparaison de différents matériels.

Gestion intégrée des déchets verts (module GC21)*

Principes de gestion des déchets verts et de gestion écologique du site en vue de la réduction de la production de déchets de jardin – Démonstrations de broyage et de tonte mulching – Alternatives à la tonte – Techniques de paillage - Principes du compostage industriel de déchets verts et des fermentescibles.

Jour 3 : Transmettre les savoir-composter (modules GC12 & 13)*

Définir les rôles et les missions des guides composteurs : informer le grand public en réunion publique, visite et conseils d'installation et sur des stands - sensibilisation des scolaires – Principes de l'accompagnement d'opérations de prévention-gestion domestique des biodéchets sur le territoire

Informers les publics : Principes – Distinguer le public cible - Comment s'adresser à un groupe d'interlocuteurs ? - Quels messages leur transmettre ? - Comment les mettre en pratique ? - De quel matériel didactique doit-on disposer ? - Par une mise en situation concrète et filmée, les participants s'essayeront à la prise de parole et à développer un thème imposé.

Jour 4 : Le compostage partagé & en établissement (modules GC 22 & 23)*

Principes de mise en œuvre du compostage collectif (de quartier ou en pied d'immeuble) et autonome en établissement (scolaire ou restauration) : approche méthodologique, matériel à définir, analyse d'exemples. Visite de cas concrets.

Jour 5 : Mettre en œuvre une opération de compostage de toilettes sèches (module GC 25)*

Principes de mise en œuvre du compostage de toilettes sèches, les matières, leurs qualités agronomiques, le matériel et les divers contenants, installer une TLB, gérer les effluents par compostage. En cas de nombre insuffisant de stagiaires, cette session pourrait être donnée la veille de 17h30 à 21h.

Horaire :

Le 1 ^{er} jour :	9h30 – 12h30 et 14h00 – 19h	pause déjeuner de 12h30 à 14h
Les 2 ^{ème} et 3 ^{ème} jours :	9h00 – 12h30 et 14h00 – 19h	pause déjeuner de 12h30 à 14h
Le 4 ^{ème} jour :	9h00 – 12h30 et 13h30 – 17h	pause déjeuner de 12h30 à 13h30
Le 4 ^{ème} jour au soir :	17h30 – 19h et 20h00 – 21h30	pause dîner de 19h à 20h

** Le jour 1 correspond au 1^{er} jour du document « planning ». Aucun outil n'est demandé aux stagiaires. Prévoir une tenue et des chaussures adaptées au jardinage, ainsi que des gants solides.

Inscription

Par e-mail ou fax à l'adresse de **M. Vincent Gobbe**, Tél./Fax : +32.(0)10.81.16.10

Portable : +32.(0)475.900.216 – E-mail : vincentgobbe@gmail.com

Pour info : **Site Internet** : www.comitejeanpain.be Tél : +32.(0)52.305.365

Sites Internet de grand intérêt pour le compostage domestique : <https://lesactiveurs.org/>
www.compostage.info et <http://www.optigede.ademe.fr/gestion-proximite-dechets-organiques>

Facilités

- les **repas de midi** se prendront en commun, sur place à Londerzeel. Un plat du jour unique, équivalant à 16€ (une boisson comprise), pris soit dans un restaurant proche, soit sur place, fourni par un traiteur, est inclus dans le prix de la formation.

Les participants qui désirent prendre leur propre pique-nique le peuvent mais doivent le signaler à l'avance.

- pour le **logement**, demander au CJP ou à V. Gobbe les possibilités de logement « *Hébergement pas trop loin de Londerzeel* », ou sous tente au camping tout proche (non fournie) ou sur le site du CJP (avec moins de confort puisque pas prévu pour).

Conditions de participation

a- **Participation financière** pour la formation de guide composteur (4,5 jours) :

◆ particuliers (tarif 1) = 75€/j. pour les 4 premiers jours, 50€ pour le module GC25, soit **350 €** + 16€/j./repas, soit **80€** pour les repas (5 x 16€) + 12€/j./p. (cf. §d.), soit **48 €** ; **TOTAL = 478 €**

◆ membres d'association sans but lucratif (tarif 2) : 120 €/j. pour les 4 premiers jours + 75€ pour le module GC25, soit **555 €/pers** + 16€/j./repas, soit **80€** pour les repas (5 x 16€) + 12€/j./p. (cf. §d.), soit **48 €** ; **TOTAL = 683 €**

◆ agents des communes, de collectivités, d'intercommunales, d'entreprises, dispensant des formations au compostage, indépendants, professionnels (tarif 3) = 175€/j. pour les 4 premiers jours + 100€ pour le module GC25, soit **800 €/pers.** + 16€/j./repas, soit **80€** pour les repas (5 x 16€) + 12€/j./p. (cf. §d.), soit **48 €** ; **TOTAL = 928 €**

b- Ces prix ne comprennent pas le logement qui est à charge des participants, mais incluent les repas de midi et celui du soir le dernier jour. Le coût des repas est donc inclus dans le coût TOTAL de la formation,

c- Un certificat de participation, ainsi qu'une attestation de fréquentation sont délivrés à l'issue de la formation. L'*Attestation de fin de parcours de Guide composteur*, co-signée par l'ADEME, sera délivrée si tous les modules ont été suivis.

d- Pour ceux/celles qui souhaiteraient obtenir l'*Attestation de fin de parcours de l'ADEME* du dispositif P-Gprox, un montant supplémentaire de 12€ par stagiaire GC (ou MC) et par jour de formation sera demandé. Ce montant est fixé par le Réseau Compost Citoyen qui gère le dispositif.

Remarque : les 3 premiers jours forment un tout indissociable, par contre le 4^{ème} jour est facultatif mais n'est pas scindable. Il est néanmoins vivement conseillé de le suivre pour bénéficier de l'entièreté de la problématique et est obligatoire pour obtenir l'attestation de fin de parcours de l'ADEME et pouvoir suivre ensuite la formation de maître composteur.

Le Comité Jean Pain se réserve le droit d'annuler une session de formation de GC si le nombre minimum de 4 participants n'est pas atteint 7 jours avant le début de la session. Toute avance éventuelle sera bien entendu remboursée.

vzw **Comité Jean Pain asbl**
Holle Eikstraat 34 - B - 1840 Londerzeel
Tel/Fax : +32 (0)52 30 53 65
E-mail : comite.jean.pain@skynet.be
Website : www.comitejeanpain.be

International Antenne internationale
c/o Vincent GOBBE, Co-Président
Tél/Fax : +32 (0)10 81 16 10
GSM (port.) : +32 (0)475.900.216
E.mail : vincentgobbe@gmail.com